

**Décision concernant la première question à l'ordre du jour:
Suivi de la discussion sur la protection des employeurs et
travailleurs qui sont délégués à la Conférence internationale
du Travail et des membres employeurs et travailleurs du
Conseil d'administration vis-à-vis des autorités de l'Etat
dont ils sont ressortissants ou représentants**

Le Conseil d'administration a pris note des propositions faites par le Bureau et décidé d'ajourner la décision sur la question à la 328^e session du Conseil d'administration en novembre 2016, aux fins de consultations tripartites, y compris au niveau national.

(Document GB.326/LILS/1, paragraphe 16, tel qu'amendé par le Conseil d'administration.)